



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Association pour la prévention des pollutions industrielles sur l'agglomération de Strasbourg (APIAS) / Subvention de fonctionnement et cotisation 2012 - Centre anti-bruit du Bas-Rhin / Subvention de fonctionnement 2012

Rapport n° CP/2012/410

Service gestionnaire :

Pôle développement des territoires

Résumé :

L'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'Agglomération de Strasbourg (APIAS), créée en 2002 et basée à la DREAL, sert de support aux actions du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'Agglomération de Strasbourg (SPPPI). Le Conseil Général participe aux frais de secrétariat et cotise également annuellement en qualité de membre actif à cette association.

Il a été annoncé au Centre Anti-Bruit du Bas-Rhin à l'automne 2009, un financement du Conseil Général dégressif à compter de 2010, financement dégressif qui se monterait à 15 000 € en 2012.

I. Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de Strasbourg (APIAS)

1. RAPPEL

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg (SPPPI), créé en 1992, est une structure informelle constituée d'élus, de techniciens des différentes collectivités territoriales, d'associations et de l'Etat, dont l'objectif est d'échanger des informations sur des thèmes divers : air et bruit, eau et déchets, risques, information et communication.

Conformément à la convention du 18 avril 1994 signée entre la Préfecture du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Conseil Général, ce dernier allouait annuellement une subvention pour un poste de secrétaire du SPPPI.

2. LA DEMANDE INTRODUITE

Pour l'année 2012 les frais liés au fonctionnement du secrétariat ont été estimés à 48 297 €. Le Conseil Général est sollicité pour contribuer aux frais de fonctionnement. **10 000 €** sont proposés au budget primitif 2012, le reste étant financé par les cotisations, par la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Conseil régional.

Pour mémoire, le financement se montait sur les deux exercices passés à 14 500 €.

Il est proposé de rester au niveau envisagé lors du vote du budget 2012. (À noter que le fonds de roulement de cette structure sera sollicité à hauteur de 1 797 € pour équilibrer son budget.)

Le département est également invité à verser la somme de **500 € au titre de la cotisation annuelle**, inchangée par rapport à 2011.

II. Centre Anti-Bruit du Bas-Rhin

1. RAPPEL

Créé en 1970, le CABR compte 130 membres et est dirigé par un comité directeur de 13 personnes. Jean-Marie Lorentz en a été le fondateur et président pendant de nombreuses années.

Le bruit est une nuisance retorse, préoccupation majeure de beaucoup d'entre nous. Le CABR recueille toutes les informations utiles tant dans le domaine juridique que scientifique et pratique. Il informe et conseille les victimes du bruit tout en les écoutant de façon à comprendre et soutenir les victimes. Ces dernières sont souvent démunies face au problème de nuisances sonores et ne savent pas à qui s'adresser, le CABR les accompagne dans les différentes démarches en privilégiant les solutions amiables.

Chaque année les demandes de conseils des victimes du bruit (essentiellement de voisinages) augmentent sur l'ensemble du territoire départemental. Une écoute attentive des plaignants, par la permanence mise en place par le CABR, leur permet de retrouver un début d'équilibre psychique et physique, bases d'une action réfléchie pour solutionner le problème de bruit.

2. MISSIONS ET TERRITOIRE D'INTERVENTION DU CENTRE ANTIBRUIT

Le CABR cherche à promouvoir et entreprendre toute action, tant sur le plan de l'éducation, de l'information et si nécessaire de la répression contre les bruits qui peuvent se manifester dans l'environnement de l'Homme en général, sur l'ensemble du Département du Bas-Rhin. Cette structure associative a accru ses actions d'information et de sensibilisation auprès de tout public : scolaire, associatif, grand public. Le site internet attire beaucoup de visiteurs.

Un emploi à temps partiel a été créé avec une permanence épisodique à Sélestat, ce qui a permis d'élargir les actions et sensibiliser ce secteur géographique, depuis juillet 2009 une permanence se tient désormais à Erstein, une autre est toujours envisagée à Haguenau.

3. PROJET DE BUDGET 2012

En dépense :

Frais de personnel	26 670 €
Charges internes et externes	5 590 €
TOTAL :	32 260 €

En recette :

Cotisations et divers		5 500 €
Subventions :	Département du Bas-Rhin	15 000 €
	Ville de Strasbourg	7 630 €
Produits financiers		250 €
TOTAL :		28 380 €

A signaler que le déficit constaté en 2011 avoisinait déjà les 3 335 € ; le rééquilibrage financier des recettes, en provenance des communes et notamment de la Ville de Strasbourg, est toujours sollicité.

Bilan d'activité chiffré

- Accueil téléphonique : 486 appels répondus
- 118 personnes accueillies au bureau du CABR
- 173 courriels aux adhérents et 385 aux non-adhérents
- 85 réponses postales.
-

L'association a dissuadé quelques plaintes abusives. Six nouvelles communes ont adhéré, parmi lesquelles Harthouse-Haguenau et Illkirch-Graffenstaden, ce qui porte à 24 le nombre total de communes adhérentes du CABR à ce jour (Bischoffsheim, Breitenbach, Diebolsheim, Erstein, Ingwiller, Geispolsheim, Kuttolsheim, Kutzenhausen, Muttersholtz, Niedersoultzbach, Nordhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Ostwald, Otterswiller, Reichshoffen, Soultz-Sous-Forêts, Valff, Wingersheim...)

4. POSITION VIS-A-VIS DE CETTE ASSOCIATION

Suite à une rencontre entre le Président de la Commission de l'Environnement et des milieux naturels et le Président du CABR, en présence des services le 10 septembre 2009, le CABR s'est engagé à rééquilibrer ses finances (demandes suivies auprès de la CUS et sollicitation des Maires du Bas-Rhin).

Il avait été aussi annoncé au président du CABR qu'à compter de 2010 le soutien financier du CG67 baisserait d'environ 5 000 € par an. C'est pourquoi la subvention 2011 du Département au CABR s'est élevée à 20 000 €. **Pour 2012, la subvention de notre collectivité est proposée à hauteur de 15 000 €.**

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15448	011-6281-738	500,00 €	500,00 €	500,00 €
21140	65-6574-738	14 500,00 €	14 500,00 €	10 000,00 €
15157	65-6574-738	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

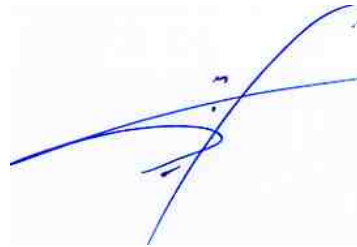
- à l'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'Agglomération de Strasbourg (APIAS), une subvention de 10 000 € pour les frais de fonctionnement de son secrétariat au titre de l'année 2012

- au Centre Anti-Bruit du Bas-Rhin, une subvention de 15 000 € pour ses frais de fonctionnement au titre de l'année 2012.

Elle décide par ailleurs de verser à l'APIAS une somme de 500 € correspondant à la cotisation annuelle 2012 due au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à cet organisme.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL